



# Assemblée générale

Distr. limitée  
27 mars 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatorzième session

Point 79 de l'ordre du jour

### Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante et onzième session

#### Projet de décision déposé par le Président de l'Assemblée générale\*

#### Soixante-douzième session de la Commission du droit international

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution [74/186](#) du 18 décembre 2019, dans laquelle elle a décidé que la Commission du droit international tiendrait sa soixante-douzième session à l'Office des Nations Unies à Genève du 27 avril au 5 juin et du 6 juillet au 7 août 2020,

*Tenant compte* de la situation provoquée par la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19),

a) *Décide* que la première partie de la soixante-douzième session de la Commission du droit international, qui devait se tenir du 27 avril au 5 juin 2020, sera reportée à une date ultérieure, le plus tôt possible, selon ce qu'elle décidera ;

b) *Décide également* que la deuxième partie de la soixante-douzième session de la Commission sera prolongée d'une semaine, de sorte qu'elle se tiendra du 29 juin au 7 août 2020.

---

\* Pour statuer sur le présent texte, l'Assemblée générale devra reprendre, directement en séance

